

JOURNAL de
l'ASSOCIATION
MEUSIENNE des
CHASSEURS de
GRAND
GIBIER

Février 2024 - N°67

Le mot du Président,

Chers Amies, chers Amis,

Permettez-moi avec un léger retard de vous souhaiter, chères adhérentes, chers adhérents, ainsi qu'à vos familles et amis, une belle et heureuse année 2024 et bien sûr, au premier plan, la santé, notre bien toujours le plus précieux. J'en profite également pour vous signaler que l'appel à cotisations est d'actualité...

À l'heure où je rédige ces quelques mots, la saison de chasse n'est pas encore terminée, mais elle permet déjà de tirer quelques tendances significatives.

Je tiens à saluer les efforts remarquables déployés par nos chasseurs pour gérer la population de grand gibier en Meuse. Au cours de la saison de chasse, nous avons prélevé environ 1300 cerfs, près de 7000 chevreuils et aux alentours de 15000

sangliers, une réalisation significative qui témoigne de notre engagement envers la régulation des espèces.

Cependant, je suis conscient des défis auxquels nos chasseurs sont confrontés. Le mouvement agricole exprime légitimement sa révolte contre les normes et les pressions de l'OFB. C'est pourquoi la décision de placer l'OFB sous l'autorité du préfet, a été prise afin d'assurer une meilleure coordination et une prise en compte équilibrée des intérêts en jeu.

Je suis également préoccupé par les restrictions imposées à la chasse, notamment l'interdiction de pratiquer notre passion le dimanche dans certaines communes, comme Thionville, sous la pression de mouvances pseudo-écologiques.

Nous avons constaté une augmentation des prélèvements de cerfs, tandis que les sangliers présentent des variations régionales. Les conditions météorologiques, telles que les pluies et les inondations, ont perturbé la chasse et déplacé les sangliers vers de nouveaux territoires. Certaines sociétés de



chasse ont donc dû s'adapter en redemandant des bracelets pendant que d'autres n'ont pas pu réaliser leurs plans de chasse.

De plus, l'agrainage interdit dans les massifs noirs en forêt domaniale dès le mois de décembre a impacté les déplacements des compagnies de sangliers, rendant l'atteinte des objectifs minimaux imposés par l'administration plus difficile dans certains secteurs.

Face à ces défis, l'administration préfectorale autorisera, sous conditions, la destruction du sanglier par les détenteurs des plans de chasse, tout en veillant à une gestion équilibrée et responsable de cette espèce.

L'arrêté préfectoral devrait prochainement être rendu et précisera l'ensemble des modalités.

Malheureusement la baisse des prélevements de chevreuils se confirme.



Par ailleurs une étude menée par la Fédération Nationale des Chasseurs visait à évaluer l'efficacité du vaccin AUSKIPRA BK chez les chiens de chasse au sanglier, afin de lutter contre la maladie d'Aujeszky. Les résultats ont montré une production d'anticorps chez les chiens, mais ceux-ci ne semblent pas capables de neutraliser le virus de façon importante et durable. Aucun effet indésirable grave lié à la vaccination n'a été observé. Cette étude nécessite donc d'être poursuivie pour évaluer plus

précisément la protection conférée par le vaccin, en explorant notamment l'activation de l'immunité cellulaire. Willy Schraen, Président de la FNC, souligne l'importance de cette démarche, appuyant sur la nécessité de limiter l'exposition des chiens au virus, notamment en évitant de les nourrir avec des restes de sangliers et surtout de les laisser mordre les suidés. (Vous trouverez un article plus détaillé sur ce vaccin signé du Docteur Vétérinaire Marie-Eve Terrier)

En ce qui concerne les activités, cette année 2024 sera plus pauvre que l'année écoulée.

La visite de Villette Viandes ne peut pas être organisée chaque année pour des questions de logistique et surtout de participants.

La journée équilibre forêt-gibier initialement prévue le 23 mars ne convient pas. Le CA a décidé de ne la faire que tous les 2 ans. Si toutefois vous êtes intéressés dans votre société de chasse ou votre secteur, nous pouvons intervenir.

Brevet Grand Gibier :

La formation du Brevet Grand Gibier 2024 initialement prévue début mars à Saint-Mihiel a dû être annulée par manque d'inscrits (2 seuls candidats au 1^{er} février) malgré de nombreux rappels et publications. Pour 2025 la formation se fera à nouveau sur le Nord Meusien.

Les cours du BGG à la Maison Familiale Rurale de Damvillers ont commencé en novembre 2023 et se poursuivront toute l'année scolaire, l'examen étant prévu le 14 juin. Pour les 18 élèves inscrits, cette formation fait partie de leur cursus scolaire.

Encadrement du tir pour les jeunes chasseurs et réglage des armes :

Les deux séances se tiendront le 4 mai et le 7 septembre 2024 toujours sur convocation individuelle, cette méthode se révèle adaptée à une bonne fluidité de l'organisation.

D'autres manifestations seront probablement assurées, vous en serez informés par Internet.

Assemblée Générale Ordinaire :



Initialement prévue le 13 avril, elle est reportée au samedi 27 avril et se tiendra comme l'an passé à CHEVERT. Des postes d'administrateurs seront à pourvoir et si vous souhaitez apporter votre contribution à la vie de notre association, vous pouvez faire acte de candidature. Vous recevrez prochainement une invitation, nous vous y attendons nombreux afin de pouvoir échanger avec nos invités.

Trophées :



N'oubliez pas de profiter de l'intersaison pour faire évaluer les trophées de chasse obtenus lors des battues et des tirs estivaux. Chaque année, nous découvrons des spécimens magnifiques. Parlez-en à votre entourage, vous connaissez sûrement des trophées intéressants. Même s'ils ne sont pas exceptionnels, il est toujours valorisant de les faire évaluer.

Les nouveaux sites internet ANCGG et ADCGG :



Celui-ci est maintenant opérationnel sur l'adresse <http://www.ancgg.org>. Je vous invite à vous y rendre pour vous informer, pour participer à l'enquête sur l'efficacité des munitions destinées au grand gibier, tester vos connaissances avec le quiz Brevet Grand Gibier etc... et visiter notre site départemental à l'adresse <http://www.ancgg.org/ad55>

Je vous encourage à poursuivre votre engagement en faveur d'une chasse durable et équilibrée, tout en respectant la réglementation en vigueur. Ensemble, nous pouvons préserver l'équilibre de nos écosystèmes tout en assurant la sécurité de nos concitoyens. »

En espérant que vous ayez pu réaliser une bonne saison cynégétique, je vous renouvelle tous mes vœux pour cette nouvelle année 2024.

Votre président,
Christian MAHAUT

La Maladie Hémorragique Epizootique : où en sommes-nous ?

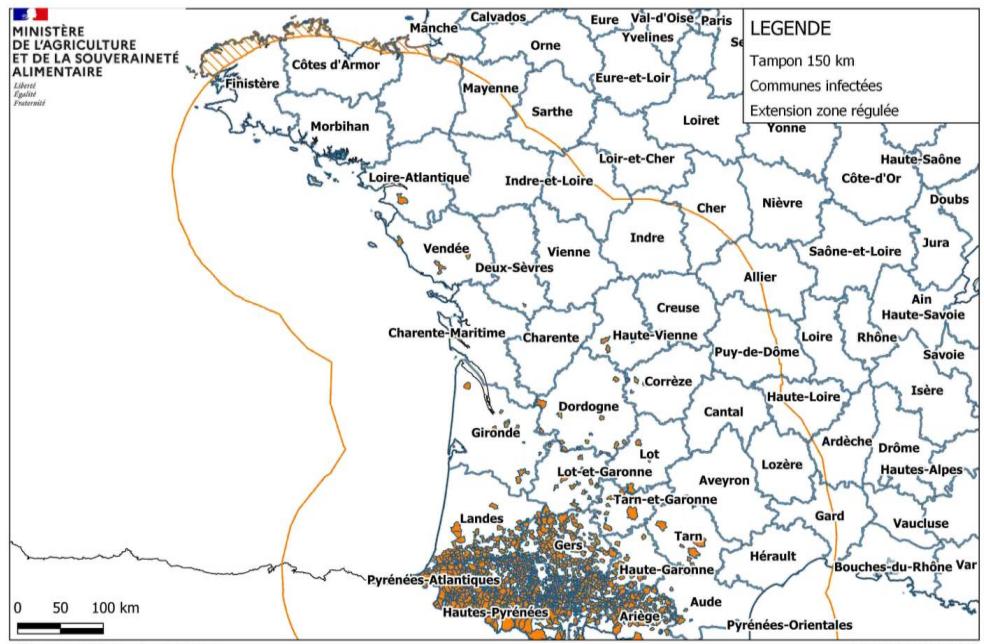


Cerfs positifs en Espagne

La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) est une Maladie à Déclaration Obligatoire (MDO) classée dans la loi Européenne Santé Animale ; qui touche tous les ruminants, notamment les bovins et les cervidés. Comme toutes les maladies vectorielles, c'est-à-dire dont la transmission entre animaux se fait par un vecteur (ici Culicoides) petits moucherons, c'est une maladie saisonnière : les vecteurs sont inactifs en hiver, donc les animaux ne doivent pas présenter de nouveaux cas.

C'est ainsi que la carte de France des zones touchées

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : FOYERS EN FRANCE



s'est stabilisée, après une progression très rapide tout au long de l'automne, des Pyrénées vers le centre et la Bretagne :

La France a ainsi recensé 3796 foyers dans des élevages, depuis la première détection le 04/09/2023 dans les Pyrénées-Atlantiques, dans 20 départements.

Rappelons qu'un premier cas sauvage a été détecté en France le 25/09/2023 sur la commune de Loudenvielle dans les Hautes-Pyrénées, sur un cerf élaphe trouvé mort à proximité d'un élevage de bovins infecté par le virus de la MHE.

Restons vigilants, la maladie reprendra certainement sa progression au printemps, avec la reprise de l'activité vectorielle.

Marie-Eve TERRIER
docteur vétérinaire

La Peste Porcine Africaine gagne du terrain en Italie



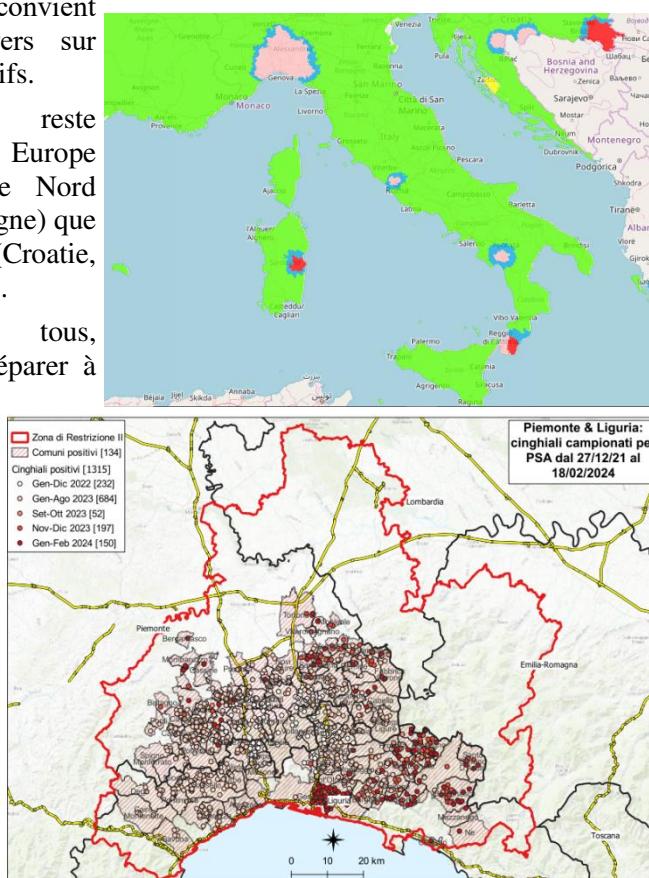
Au 28 janvier 2024, l'Italie a déclaré 459 sangliers infectés sur son territoire continental et 1 sanglier en Sardaigne, qu'il convient d'ajouter aux 10 foyers sur cochons et sangliers captifs.

La situation reste également très grave en Europe centrale, tant la partie Nord (Lettonie, Lituanie, Pologne) que la partie Sud (Croatie, Roumanie, Bulgarie etc.).

Nous devons tous, collectivement, nous préparer à l'arrivée de ce virus dévastateur sur le territoire français. Nous devons poursuivre toutes les précautions, chacun à notre niveau, pour retarder l'arrivée du virus en France (ne rapporter de vacances ou de voyages de chasse que des photos et des souvenirs à raconter, des bottes propres et désinfectées), et faire en sorte que le virus ne puisse pas diffuser sur le territoire, notamment en maîtrisant les populations de sangliers !!! En effet, tant que l'espèce sera aussi abondante, les contacts entre individus, y compris de compagnies différentes, seront nombreux et fréquents, permettant la diffusion du virus à très grande vitesse.

Les éleveurs de suidés sont toujours sur le feu des projecteurs pour le respect des règles de biosécurité, notamment sur les clôtures des élevages plein air.

Rappelons qu'à l'heure actuelle, les travaux sur le vaccin sont en cours mais ne pourront pas aboutir à un programme de vaccination en Europe avant plusieurs années. La prévention est la seule arme à notre disposition, si nous voulons éviter l'abattage massif de sangliers comme cela fut nécessaire à la frontière belge il y a 4 ans.



Cartes : délimitations des zones I zone de restriction (ligne rouge) et II communes infectées (rose) de lutte contre la PPA dans le Nord de l'Italie (au 5 février 2024).

Source : bulletin de veille sanitaire international de la plateforme ESA BHVSI-SA du 30/01/2024, semaine du 22 au 28/01/2024.

Le vaccin AUSKIPRA-BK dispose d'une ATU pour protéger vos chiens contre la maladie d'Aujeszky



La maladie d'Aujeszky est une maladie grave, mortelle pour les carnivores, dont les cochons et les sangliers peuvent être porteurs sains. Le virus à l'origine de cette maladie a encore été identifié très régulièrement cet hiver par le laboratoire national de référence de l'ANSES sur de multiples chiens.

La prévalence a visiblement augmenté ces dernières années, sans que cela ait été chiffré par une étude scientifique, la dernière étude réalisée à grande échelle en France datant d'environ 20 ans.

Le vaccin AUSKIPRA-BK dispose maintenant d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) ce qui permettra à vos vétérinaires de l'utiliser avec un dossier administratif plus léger et plus rapide (mais ce n'est pas une autorisation permanente de mise sur le marché AMM, donc il reste un peu de paperasse à faire pour justifier son utilisation). Ce vaccin est adapté aux chiens / chiots de plus de 3 mois, et doit être renouvelé tous les 6 mois si le chien reste dans un contexte à risque (ex : chiens des louvetiers, sollicités toute l'année). Pour la majorité d'entre vous, une injection au début de l'automne permettra de protéger

Dr Marie-Eve TERRIER

le chien pendant la saison de chasse.

Attention toutefois, non seulement ce vaccin n'est pas anodin (risque non négligeable d'effets secondaires tels que hypersensibilité) mais il n'est pas protecteur à 100 % : au moins 2 chiens vaccinés sont morts de maladie d'Aujeszky dans la zone entre Chaumont et Dijon (entre Aube, Côte d'Or et Haute Marne).

Dr Marie-Eve TERRIER

Le plantain se raconte,



Grand plantain

Mauvaise herbe que l'on dit !! Hé bien non! Bien au contraire !! On m'appelle un plantain à feuilles larges. Pas Belle la nature ??

Je pousse particulièrement bien dans un sol pauvre et rocheux (comme les allées) et on me voit souvent aux côtés de pissenlits.

Le plus souvent, vous me verrez grandir dans des graviers et des chantiers alors que la nature cherche à régénérer le sol.

J'ai été introduit en Amérique du Nord dans les années 1600, elle a été appelée autrefois « White Man's Foot » par les Amérindiens qui ont vu que là où les Européens marchaient et perturbaient le sol, j'ai surgi.



Pistou de plantain

J'ai souvent été le remède idéal pour les randonneurs harcelés par les moustiques. Parce que je tire des toxines du corps avec ma nature astringente. Je peux être écrasé (ou mâché) et placé sous forme de cataplasme directement sur le site des piqûres d'abeille, des piqûres d'insectes, de l'acné, des éclats de verre ou des rougeurs. Bandez la zone et permettez-moi d'exercer ma magie pendant 4 à 12 heures. Je peux aussi être utilisé pour créer un baume pour les kits d'urgence, ou une infusion utilisée comme lavage de la peau ou général. Je suis aussi un remède remarquable et apaisant contre les hémorroïdes. Je suis réputé pour mon effet guérissant sur le système digestif. Ceci est particulièrement utile pour toute personne qui a été endommagée par des antibiotiques, des anti-inflammatoires ou des antidouleurs, des allergies alimentaires ou une maladie cœliaque. Mes feuilles et mes graines ciblent spécifiquement le système digestif pour la guérison. Mes feuilles peuvent être pentées comme du thé, ajoutées à des soupes ou séchées avec une sauce semblable aux chips de chou frisé. Mes graines – un type de psyllium – peuvent être broyées ou trempées pour du mucilage en vrac ou des fibres absorbables, qui, consommées avant les repas, peuvent aider à perdre du poids. Parce que je suis un expectorant doux et riche en silice, une infusion peut être

utile pour les problèmes pulmonaires, la toux et le rhume.

Ajoutez aux salades, mâchez pour soulager la soif, ou dégustez en sauté frites.

Ce légume sauvage polyvalent vous maintiendra en bonne santé pour les années à venir !

L'honorble invité à terre

Aujourd'hui 24 décembre, c'est un jour exceptionnel pour Pierre-Jean, Président de l'ACCA de Vauxmureau. En effet, il a invité Jean-Paul BOISTIR, Président des chasseurs de Vendée, venu passer quelques jours chez lui. Les deux hommes sont restés amis depuis leur service militaire à Verdun au 164^e RI (de Thierville). Après la présentation de Jean-Paul à ses amis chasseurs en Vendée, laquelle est bien différente de celle pratiquée en Meuse. Le gros gibier, à part dans l'immense forêt de Mervant est plutôt rare, le tir de la chevrotine est toléré sur le chevreuil, la chasse de plaine est souveraine, etc...



À présent, il est temps de préparer la battue du bois Visseaux d'une centaine d'ha. Les consignes habituelles sont données au groupe des quinze présents : Sécurité, Silence en déplacement, Précisions pour le tir, tableau à réaliser, Sonneries, Tirage au sort des postes, Sens de la traque.

Pour sa part, Pierre-Jean n'aura pas de numéro. Il accompagne Jean-Paul aux deux miradors (hauteur 2 m) situés entre deux massifs séparés par une plainette de 30m de large. Les deux postes sont écartés de 80m l'un de l'autre. Souvent, le gibier emprunte cet endroit considéré comme zone de fuite.



Ainsi, Pierre-Jean laisse son ami au pied du mirador. Après le M....e ! de circonstance, il rejoint le sien, puis sonne le départ de la battue. Tout est OK !

Le nemrod vendéen scrute l'environnement, grimpe les trois marches, prend possession de cette plate-forme ; en se retournant, voulant charger son arme, il s'appuie sur le côté fermé. Soudain, il perçoit un craquement, le mirador bouge, projeté en arrière. Jean-Paul est impuissant, Patatras ! Il part à la renverse, l'installation s'écroule, l'occupant est à terre, son corps en partie sous les débris. Il hurle : « Au secours, au secours ! » Pierre-Jean a entendu ce cri de détresse. Vite, il descend de son poste, décharge sa carabine, court vers son ami. En quelques secondes, il le découvre sous le bâti disloqué.



Le Président se plaint du bras gauche. Sans attendre, Pierre-Jean le dégage de cette inconfortable situation, puis prend son portable, tape le 15... le 18, en situant le lieu de l'accident (la route est à 300m). Il sonne les trois coups de la fin de battue, prévient avec son talkie-walkie ses chefs de ligne.

Les pompiers dont la caserne est à 15 kms sont les premiers arrivés, suivis du SAMU. Le médecin ausculte le blessé, le diagnostic est clair : avant-bras gauche touché, quelques ecchymoses. Le transfert vers le CHU est immédiat.

Pierre-Jean est désolé de voir cette si prometteuse matinée « sabotée » à cause de cet accident imprévisible. Mais que s'est-il passé ?



Les gendarmes à leur tour, sont présents pour constater les faits, entendre la déposition du seul témoin de cet évènement fâcheux, à savoir Pierre-Jean, Président de l'ACCA. L'investigation se poursuit ; bien vite est retrouvée l'origine de cette chute : les pieds du mirador ont été sciés entièrement pour trois d'entre eux, le quatrième ne l'étant qu'aux ¾, ce qui amène à comprendre la fragilité de l'ensemble, d'où sa rupture. Jean-Paul et ses 80kgs en s'appuyant sur l'arrière a fait basculer le tout. Le sabotage de ce mirador est un acte volontaire, criminel, pour provoquer quelqu'un ! Mais qui ? Pierre-Jean et ses copains s'entendent à merveille, leurs relations avec les alentours sont

des plus correctes. Les discussions autour de cette interrogation vont bon train. Les chasseurs actuellement sont dans le collimateur des anti-chasses, attaqués de toutes parts, y compris dans les médias : accidents, environnement, bien-être animal, alcoolémie, autres utilisateurs de la nature, écoles, etc...

Pierre-Jean est inquiet pour Jean-Paul. Il téléphone à l'hôpital. Il est vite rassuré. Le blessé n'a qu'une fissure de l'avant-bras gauche, plus des contusions. Il est plâtré. Il va rentrer au plus tôt à Vauxmureau, pourra partager le repas avec les chasseurs.....



L'après-midi, Pierre-Jean décide de reprendre la battue du matin. Jean-Paul sera présent à ses côtés, le bras en écharpe. Il aura eu le plaisir de suivre des yeux un magnifique brocard, un renard apeuré, puis une laie accompagnée de sa progéniture. (Photos prises : souvenirs pour le Président de Vendée).

Deux mois plus tard, après avoir diligenté son enquête, la brigade des recherches trouva le coupable de cet odieux méfait. C'est un adepte du mouvement radical écolo anti-chasse L214 qui n'en était pas à son coup d'essai, qui sévissait aux quatre coins du territoire.

Il fut enfin confondu grâce à une trace d'ADN, preuve flagrante de son délit. Il avait par mégarde laissé un mégot auprès du mirador.

Des plaintes déposées furent enregistrées (destruction d'installation, tentative d'homicide involontaire, préjudice matériel, moral, etc...). L'ACCA de Vauxmureau se porta partie civile au procès, ainsi que le Président de Vendée ?



L'anti-chasse fut jugé à Nancy six mois plus tard. Le verdict tomba : tentative d'homicide involontaire, 10 mois d'emprisonnement dont 4 avec sursis. Destruction matérielle : 10 000 €,

Préjudice : 10 000 €, Frais de justice : 8 000 €. Inscription au fichier des délinquants dangereux.

Bernard FRANÇOIS

**Lu pour vous,
Par Michel
CAQUARD**



Le sanglier est-il vraiment un animal nocturne –
(Chasseur Français par Yves Ferrand)

Bête noire, nuit noire, cela semble aller de soi. Pourtant observer des sangliers dans le faisceau des phares d'une voiture n'est peut-être pas aussi naturel qu'il n'y paraît.



Si nous avons l'habitude de l'apercevoir au crépuscule ou de le rencontrer la nuit sur nos routes de campagne, l'animal semble avoir développé des activités nocturnes, contraint et forcé par les dérangements humains.

L'activité nocturne domine avec un pic situé autour de minuit.

La probabilité pour que les sangliers s'activent en journée s'accroît très nettement en l'absence de chasse ou autres activités de la nature. Cette activité diurne concerne surtout les premières heures de la matinée. Cela suggère qu'ils adaptent leur comportement afin d'augmenter leur chance de sûreté. La chasse étant le principal facteur de mortalité pour cette espèce. Les yeux de ces animaux sont pourvus d'un tissu particulier qui permet une bonne vision lorsque la luminosité est faible. En conséquence, si les mœurs du sanglier sont nocturnes dans nos contrées, il s'agit d'une adaptation temporaire plutôt que d'un comportement naturel.

Les sangliers consacrent en moyenne 40% du temps journalier à la recherche de nourriture, pratiquement 50% en juin, 35% lorsque les températures s'élèvent au dessus de 15°.

L'influence du mode de chasse des battues répétées ainsi que des chasses individuelles fréquentes semblent influer sur

le comportement des sangliers. Dans la majorité des cas, elles forcent les animaux à augmenter leur domaine vital. Mais les effets sont parfois inverses ; les sangliers restreignent alors leur activité sur des territoires plus petits et plus sûrs. Les battues seraient, en règle générale, moins perturbantes (et dans la durée) que les chasses individuelles.

Pas si simple d'être poste – (Chasseur Français par Claude Rossignol)



Hérité de siècles de constatation de terrain, le savoir faire du chasseur en matière de poste est-il en train de se perdre !

En l'affaire d'un demi-siècle la raréfaction du petit gibier sédentaire, contrebalancée par un développement exponentiel des populations de grand gibier dans notre pays a provoqué un virage à 180° dans nos pratiques cynégétiques.

Ainsi une forte proportion de chasseurs a progressivement glissé vers les battues qui permettent d'apurer environ 95% des prélèvements de cerfs, chevreuils et sangliers. Cela a nécessité la mise en place de règles générales garantissant la sécurité des chasseurs et des tiers, la mise en place des schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC). C'est ensuite au chef de ligne en battue, dans les grands bois, qu'incombe la responsabilité de répartir les chasseurs en fonction de leur nombre et des postes à pourvoir. C'est à chaque chasseur, une fois sur l'emplacement désigné,

d'observer dans le détail le lieu qu'il va occuper (indices, sécurité, etc...).

Sur une grande majorité de territoires ruraux vastes, les chasseurs sont disséminés dans la campagne sur les coulées utilisées par le gibier. Les emplacements privilégiés sont le plus souvent matérialisés par un élément naturel du paysage qui sert de repaire et témoigne de l'esprit d'observation de générations de chasseurs en matière de refuite des animaux.

Quelle que soit la durée de la traque, il demeure impératif de rester silencieux, concentré, tous les sens en éveil, surtout l'ouïe, afin de percevoir le moindre bruissement ou d'écouter les récrifs des chiens, précieux indicateurs de la possible arrivée d'un animal mené ou non.

Quand le cerf dérange

– (Chasseur Français par Pascal Durantel)



Le cerf qui poursuit sa conquête se porte bien en France, mais jusqu'à quand ! La question mérite d'être posée car, si l'on excepte chasseurs et naturalistes (mais pas tous), l'expansion de l'espèce n'est pas toujours vue d'un très bon œil, notamment par les professionnels de la forêt.

L'animal doit sa survie en particulier aux veneurs, ceux-là même qui subissent aujourd'hui les attaques les plus

outrancières des anti-chasses. Réintroductions effectuées à partir des années 1950, plan de chasse en 1963 ont permis le retour de ce beau gibier.

Cette dynamique exceptionnelle n'a pas fait que des heureux. Comble des chasseurs très moyennement prisée des forestiers.

Les objets de désaccord ne manquent pas ; ils concernent surtout les plans de chasse jugés trop élevés en forêt domaniale.

Sous la pression des agriculteurs et des forestiers, les fédérations de chasseurs distribuent alors des bracelets indifférenciés.

Le plus étonnant est la position de certains écologistes qui accusent les chasseurs de ne pas réguler suffisamment le cerf et d'empêcher ainsi la régénération naturelle des forêts ;

Retenons qu'un dialogue constructif avec les forestiers est non seulement possible mais souhaitable, des accords locaux pourraient être trouvés au plus près du terrain.

Il est clair que sous la pression du monde agricole et forestier, la population de cerfs en France va globalement stagner, voire baisser ;

Avec sa grande diversité d'habitats favorables, notre pays possède tous les atouts pour revendiquer les plus beaux cerfs d'Europe.

Alors même s'il nous faut réduire les populations, nous devons veiller à mieux gérer l'espèce en laissant davantage vieillir les mâles pour que ce gibier royal continue longtemps à faire briller nos yeux et battre nos coeurs.

Les règles de sécurité en battue – (Chasseur Français par Philippe Landelle)

CONSIGNES DE SECURITE



Quel que soit le type de gibier traqué (petit ou grand) plusieurs consignes de sécurité doivent systématiquement être rappelées par le responsable à l'ensemble des participants avant le début de la chasse.

Parmi les principales directives et en sus des obligatoires (port gilet plus signalisation des voies d'accès) on peut citer la nécessité d'émerger et de signer le carnet de battue après avoir pris connaissance des règles de sécurité.

A chaque changement de zone de chasse, les chefs de ligne sont tenus de poster chacun des participants et de rappeler les consignes.

Le responsable doit annoncer le début et la fin de battue. Il est interdit au chasseur de quitter le poste de tir tant que l'action de chasse est en cours, de se déplacer avec une arme chargée, respect des 30°.

Les participants sont tenus de signaler tout événement susceptible d'interférer la chasse.

Venaison – (Chasseur Français par Philippe Jaeger)



La venaison est le meilleur ambassadeur de la chasse. Un statut que nos voisins européens ont eu la pertinence d'exploiter au profit de leur image de marque. Et en France que se passe-t-il ?

C'est en 2006 que la FNC a lancé son logo « Gibier de chasse » et aujourd'hui la situation n'est pas brillante. Nos concitoyens continuent de bouder la venaison ou alors en consomment uniquement pour les fêtes de fin d'année alors que les prélevements augmentent d'année en année et que le gibier frais est désormais disponible toute l'année grâce au tir d'été. Conséquence : les prix du marché s'effondrent et comble du ridicule les grossistes s'approvisionnent à l'étranger.

En France, le traitement de la venaison est transmis de façon empirique et non via le permis de chasser. La transformation de la venaison est une affaire de professionnels. Le traitement de la venaison doit respecter les règles d'hygiène les plus strictes en amont et pendant le process de production.

Développer une filière de venaison est un parcours de combattant qui nécessite énormément de savoir faire et de volonté. Plusieurs chantiers ont vu le jour ces trois dernières années (Pyrénées, Aveyron, Cantal, Alsace). Au printemps 2022, les travaux de rénovation de l'ancien abattoir de Charleville-Mézières ont été lancés avec une enveloppe de près de un million d'euros pour créer un atelier de traitement de découpe et de transformation de la venaison locale à destination des restaurateurs et des particuliers.

Un espoir de voir enfin la venaison française occuper la place qu'elle mérite dans les assiettes des français.

Festival de bois en forêt – (Chasseur Français par Yves Thonnérioux)



Le cerf perd deux fois la tête dans l'année : en automne, au sens figuré, lors du brame et de février à mai, au sens propre, quand sa ramure tombe et se régénère dans la foulée.

45 espèces actuelles composent cette famille de cervidés.

Chez le cerf élaphe, la ramure s'étoffe petit à petit d'année en année après chaque repoussée, atteignant sa forme définitive, mais pas sa taille, vers la 4ème ou 5ème tête. Le nombre de pointes et d'andouillers ne signe donc pas l'âge du cerf mais dépend de facteurs avant tout physiologiques et génétiques. Les mâles vieillissants entament une phase régressive, les ramifications diminuent en quantité, on parle de ravalement.

Un cerf de 6 à 10 ans perd sa ramure dès février, plus jeune il peut se décoiffer jusqu'en mai. Le refait (repousse des bois) intrigue la recherche biomédicale.

La chute d'un bois met environ deux semaines à produire une prolifération cellulaire, l'une des plus rapides du monde animal. Pour protéger les bois neufs, un revêtement les recouvre. Cette enveloppe comprend deux couches : un épiderme ayant l'aspect de

velours et un derme innervé parcouru de vaisseaux sanguins.

D'abord molle, la ramure s'ossifie, les vaisseaux s'obturent. Les velours se dessèchent, puis partent en lambeaux. Libérés de leur enveloppe les bois sont clairs mais se colorent par oxydation au contact des sucs végétaux. La sève du hêtre et du bouleau teinte la nouvelle coiffe en roux, le chêne, le frêne et les résineux font virer le bois en brun et même au noir s'agissant du charme et du tremble.

Le cerf consomme ses velours qui contiennent du phosphore, du calcium, du manganèse, cuivre et zinc, un apport alimentaire bienvenu.

Les pouvoirs des Agents de l'office français de la biodiversité – (Chasseur Français Philippe Landelle)



Ils sont habilités à exercer des missions de contrôle de police de la chasse, mais par n'importe où...

Parmi les différents acteurs responsables des contrôles des chasseurs, l'office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public créé par la loi du 24/07/2019.

Les agents de l'OFB opèrent des contrôles administratifs qui interviennent principalement sur : la sécurité, la réglementation relative aux armes, le permis de chasser, la gestion adaptative, l'autorisation de la grenade de plomb en zones humides ainsi que le respect des mesures de police

sanitaire concernant la faune sauvage.

En cas de contrôle, leurs prérogatives sont encadrées par les dispositions législatives.

En résumé, ils peuvent accéder aux espaces clés accueillant des installations et des activités à l'exclusion des domiciles.

Cervidés meusiens, prélevés ou trouvés entre 2022 et 2023



Les experts meusiens en cotation du CIC (Conseil International pour la Conservation du gibier et de la faune) ont le plaisir de vous présenter ces trophées de cerfs avoisinant les 200 points CIC et de chevreuils niveau Or. Nous espérons que vous appréciez cette initiative et que cela éveillera en vous de bons souvenirs. Si vous avez ou connaissez certains trophées non encore cotés, vous pouvez nous en faire part en nous contactant au siège de notre association.

Tout animal doit être prélevé dans les règles de l'éthique de la chasse, la conservation du trophée est la suite normale de l'acte de chasse et avec sa cotation il en est plus valorisé.

Merci pour votre collaboration. CM



Ce cerf de **16 cors** dont la cotation atteint **198,47 points** CIC a été trouvé le 14 octobre 2022 en forêt communale de Dompcevrin.

Son âge est estimé à 8 ans.

Mensurations : longueur des merrains : 107,40 cm et 101 cm, longueurs des andouillers d'œil : 30,80 cm et 27,50 cm, longueurs des chevillures : 20 cm et 20,60 cm, envergure 64 cm.

Poids net 6.48kg.

Les suppléments, couleur, grain, pointes, surandouillers et empaumures, totalisent 14,50 points sur 18.



Ce cerf de **12 cors** dont la cotation atteint **201,93 points** CIC a été trouvé le 19 février 2023 en forêt communale d'Hannonville.

Son âge est estimé à 11 ans.

Mensurations : longueur des merrains : 98 cm et 95,5 cm, longueurs des andouillers d'œil : 33,30 cm et 31,80 cm, longueurs des chevillures : 37 cm et 37,30 cm, envergure 57cm.

Poids net 7,8kg.

Les suppléments, couleur, grain, pointes, surandouillers et empaumures, totalisent 12,5 points sur 18.



Ce cerf de **18 cors** dont la cotation atteint **200,04 points** CIC a été tué le 6 novembre 2022 en forêt communale de Vaubécourt.

Son âge est estimé à 4 ans.

Mensurations : longueur des merrains : 105 cm et 97,50 cm, longueurs des andouillers d'œil : 26 cm et 32 cm, longueurs des chevillures : 31 cm et 30 cm, envergure 71cm.

Poids net 6,47kg.

Les suppléments, couleur, grain, pointes, surandouillers et empaumures, totalisent 16,5 points sur 18.



Ce cerf de **15 cors** dont la cotation atteint **211,80 points** CIC a été tué le 8 octobre 2023 en forêt domaniale d'Amblonville

Son âge est estimé à 7 ans.

Mensurations : longueur des merrains : 112,50 cm et 114 cm, longueurs des andouillers d'œil : 30,5 cm et 31 cm, longueurs des

chevillures : 31 cm et 29,5 cm, envergure 70 cm.

Poids net 8,66 kg.

Les suppléments, couleur, grain, pointes, surandouillers et empaumures, totalisent 15 points sur 18.



Ce cerf de **16 cors** dont la cotation atteint **203,97 points CIC** a été trouvé le 24 septembre 2023 en forêt privée de Thillombois.

Mensurations : longueur des merrains : 99 cm et 101 cm, longueurs des andouillers d'œil : 36 cm et 34,20 cm, longueurs des chevillures : 38,50 cm et 38,50 cm, envergure 78 cm.

Poids net 7,06kg.

Les suppléments, couleur, grain, pointes, surandouillers et empaumures, totalisent 17 points sur 18.

Mensurations : longueur des merrains : 24 cm et 25,80 cm, envergure 10,50 cm.

Poids net 605 gr, volume 225 ml

Les suppléments, couleur, grain, meules, pointes, régularité et andouillers, totalisent 10.5 points sur 19.



Ce grand trophée de brocard tête bizarre niveau Or dont la cotation atteint **147,07 points CIC** a été tué le 3 juin 2023 en plaine de Ménil sur Saulx.

Mensurations : longueur des merrains : 20 cm et 20,30 cm, envergure 15 cm.

Poids net 510 gr, volume 230 ml

Les suppléments, couleur, grain, meules, pointes, régularité et andouillers, totalisent 13 points sur 19.

Mensurations : longueur des merrains : 25 cm et 25,70 cm, envergure 9 cm.

Poids net 465 gr, volume 200 ml

Les suppléments, couleur, grain, meules, pointes, régularité et andouillers, totalisent 14,50 points sur 19.



Ce très grand trophée de brocard tête bizarre niveau Or dont la cotation atteint **184,93 points CIC** a été tué le 27 septembre 2022 en plaine en limite Meuse.

Mensurations : longueur des merrains : 24,50 cm et 23,20 cm, envergure 12 cm.

Poids net 620 gr, volume 310 ml

Les suppléments, couleur, grain, meules, pointes, régularité et andouillers, totalisent 14 points sur 19.



Ce très grand trophée de brocard tête bizarre niveau Or dont la cotation atteint **153,95 points CIC** a été tué le 8 juillet 2022 en plaine de Romagne sous Montfaucon.

Ce trophée de brocard régulier niveau Or dont la cotation atteint **135,68 points CIC** a été tué le 22 octobre 2023 au bois communal de l'ACCA de Vaubecourt.

Couteau Mora
Étui vert ou orange,
logo ANCGG
Prix : 20 €

Echarpe fluo orange
Légende
Prix : 17 €

Nouveautés

A promotional image for new products, featuring a Mora knife in its sheath and a bright orange neck gaiter with a logo.

Nouveau,

Bouteille isotherme, En acier inoxydable, capacité 500ml, avec logo AMCGG. Garde aussi bien le froid que le chaud. Idéale pour vos sorties chasse ou nature. En vente à la boutique 25€



Gilet Deerhunter

sans manche, matelassé de grande qualité avec le nouveau logo AMCGG brodé.



En vente à la boutique 65 €

« Comment mieux valoriser sa venaison »

Cet ouvrage de P. ZACHARIE et E. MERTZ est indispensable pour terminer l'acte de chasse. En vente à la boutique 20 €

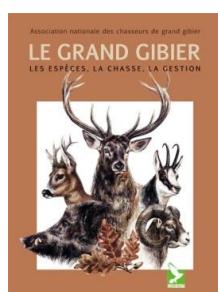


« Le Grand Gibier »

Cet ouvrage de référence vient d'être réédité aux éditions du Gerfaut.

Il compte 44 pages supplémentaires. Les contenus ont largement été revisités : les auteurs ont intégré les résultats des dernières recherches menées sur la grande faune. L'iconographie a été enrichie. Un livre-outil unique.

En vente à la boutique 42 €

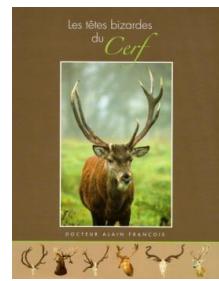


Toujours disponible,

Les têtes bizarres du Cerf

Alain François signe ce deuxième livre original et novateur sur les têtes bizarres du cerf. 750 clichés de trophées et animaux vivants expliqués. Vous trouverez la réponse à certaines de vos questions :

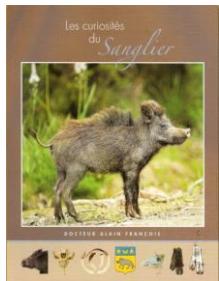
En vente à la boutique 45€



Les curiosités du Sanglier

Alain François signe son troisième ouvrage de 150 pages avec plus de 650 photos sélectionnées pour leur originalité et leur apport technique, elles sont complétées par des textes et commentaires de l'auteur.

En vente à la boutique 50€

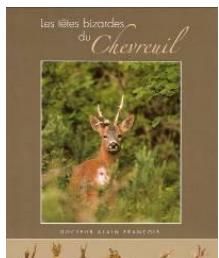


Réédition,

Les têtes bizarres du Chevreuil.

Alain François signe un livre original et novateur sur les têtes bizarres du brocard. 500 clichés de trophées et animaux vivants expliqués de grandes familles et 25 sous-familles de ces têtes atypiques. Un livre-outil unique.

Couverture souple
En vente à la boutique 50 €



DVD, Dépeçage, éviscération, examen initial et découpe du grand gibier.

En vente à la boutique 20 €

Tablier de découpe,

En coton plastifié lavable, blanc ou vert, logo ANCGG. Très utile, une idée cadeau !
En vente à la boutique 8 €



Nos partenaires,

Le Groupe GENERALI



GENERALI

« Votre assureur « CHASSE »

40 /42 Boulevard Poincaré

BP 60049

55001 BAR LE DUC CEDEX

03.29.79.95.31

margot.minet@grassavoye.com

Votre magasin à Damvillers

Chasse & Nature

« LA GRANGE »



Arlette et Franco MAFFETTONE

Vous y trouverez tout pour vous équiper en vêtements Deerhunter, Pro-Hunt, Stagunt, Somlys, Beretta... en chaussures et bottes Crispi, Chiruca, Le Chameau, Gatine et Mephisto. Mais aussi pour vos chiens en gilets et accessoires.

03 29 85 60 18 06 83 82 39 64

a.et.f.maffettone@orange.fr

Crédit photos AMCGG, ANCGG, A. FRANCOIS, D. CAHAGNE, F. JANDIN, O. FOURE, S.BECK

Notre journal est un document interne de l'AMCGG destiné uniquement à ses adhérents. Aucun article ne peut-être utilisé ou reproduit sans notre accord circonstancié.

Siège social & rédaction :

3, rue Charles Péguy
55100 BELLERAY
03 29 84 47 36 06 81 27 33 31
[E-mail : amcg@orange.fr](mailto:amcg@orange.fr)
[Site: <http://www.ancgg.org/ad55>](http://www.ancgg.org/ad55)

N° SIRET : 831 011 978 00010

Adhésion AMCGG : 20 €

Abonnement à Grande Faune

Chasse Gestion : 35 €